



ETUDE DE CAS 12:

Une entreprise cherche les informations sur l'exportation d'OVM

Objectif

Utiliser le Portail Central du CEPRB pour avoir accès aux informations nécessaires avant exportation d'OVM

Références :

Le Protocole de Biosécurité

Le Module 4 du CEPRB : Trouver l'Information dans le Portail Central du CEPRB

Scénario

Une Autorité Nationale Compétente au Canada est contactée par canadienne de transformation de produits alimentaires qui souhaite implanter en Bulgarie une nouvelle unité de production et de mise en conserve de soupe. Le porte-parole de l'entreprise désire savoir ce que l'entreprise devra faire si elle veut acheminer du maïs cultivé au Canada vers son unité bulgare. L'ANC canadienne sait que le maïs transgénique est cultivé au Canada et suppose que tout maïs expédié par une entreprise canadienne pourrait contenir des OVM.

Q1. Quels évènements de maïs transgénique la Bulgarie a-t-elle autorisé pour être destinés à l'alimentation alimentaire ?

Q2. La Bulgarie dispose-t-elle d'une législation nationale que l'entreprise devrait connaître si l'entreprise choisissait d'exporter du maïs transgénique du Canada vers la Bulgarie?